



**ARRETE MUNICIPAL**  
**ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE**  
**RUE PARMENTIER 95560 MONTSOULT**  
**75/2018**

Le Maire de la Commune de Montsoul,

**Vu** le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

**Vu** la division de la parcelle sise 5 rue Parmentier cadastré section AE n°253 en deux lots ; 1 bâti et 1 à bâtir ; effectuée par Monsieur DEZERARD Hervé accordé le 9 avril 2015,

**Vu** le plan de division annexé,

**Considérant**, au vu de ce découpage, qu'il y a lieu d'affecter un nouveau numéro de voirie au droit de la rue Parmentier pour ce nouveau lot à bâtir ;

**Considérant** que, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
Monsieur et Madame VELIN Olivier	AE n°282 - (Ancienne parcelle AE 253 Lot B)	<u>3 bis rue Parmentier</u>

**Article 2** : Monsieur Elie MELLUL, Maire de la Commune de Montsoul est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,

Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers,

La Sous-Préfecture,

France Télécom

ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

L'INSEE

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Fait à Montsoul, le 10 décembre 2018

Le Maire,

Elie MELLUL

